

**Résumé de l'intervention de Sylvie MEEKERS (Représentante de Carlo DI ANTONIO, Ministre wallon de l'Environnement), lors du Colloque "Environnement : les entreprises en action(s)!" organisé le 2 décembre 2014 par la Cellule des Conseillers en Environnement de l'UWE**

---

## **20 ans de la Cellule des conseillers en environnement**

Il y a vingt ans, la prise en main de l'environnement par les entreprises était devenue une réalité. Cependant, face à un arsenal législatif contraignant, les PME et TPE ne suivaient pas facilement le mouvement. L'Union Wallonne des entreprises et le ministre de l'Environnement avaient compris la nécessité de créer un service capable de soutenir les démarches environnementales des entreprises de plus petite taille. La Cellule des Conseillers en environnement était née.

Vingt ans plus tard, elle peut se targuer de présenter un très beau curriculum vitae. Cependant, le Ministre Carlo Di Antonio, en tant que Ministre de l'Environnement, insiste sur la nécessité de rester attentif aux évolutions, de perfectionner le modèle et d'oser remettre en question les priorités, afin d'affecter au mieux les moyens financiers encore disponibles dans ces temps de crise.

Ayant dans ses compétences l'environnement et le développement durable, les priorités du Ministre Carlo Di Antonio sont les suivantes :

- Les déchets sont des ressources: nous sommes dans une économie à ressources finies. L'utilisation des déchets comme autant de ressources locales sera garante d'une économie viable sur le long terme.
- Le Ministre Di Antonio veut accroître les possibilités de recycler ou réutiliser les déchets de manière locale, démanteler de manière intelligente les produits pour mieux les recycler, reclasser des déchets vers des sous-produits ou de nouvelles matières, pour autant que ces actions soient neutres ou positives sur notre cadre de vie.
- Réduire la dépendance à l'énergie est, certes, indispensable. Mais l'eau, l'or bleu de la planète, une des ressources de la Wallonie, sera dans le futur le point central des débats environnementaux des années futures : préparez-vous.
- La gestion de nos sols et la qualité de ceux-ci doit également être optimisée. Dépolluer, c'est bien, prévenir les pollutions, c'est mieux. Préservons notre cadre de vie : il nous garantit, en outre, un attrait paysager et touristique non négligeable.
- Le tri en entreprise sera instauré : nous sommes les champions dans le domaine du tri sélectif à la maison, l'entreprise ne peut que faire mieux.
- Simplifier la lecture des documents législatifs est un challenge important: les simplifications administratives et la rationalisation des textes juridiques faciliteront la vie des entreprises. Le rôle des conseillers en entreprise n'en sera que plus efficace.

Une vision politique cohérente s'appuie sur des bases scientifiques et économiques solides, mais une politique proactive se doit parfois de bousculer celles-ci pour rencontrer un objectif plus ambitieux et de plus longue haleine. Le Ministre Carlo Di Antonio pense ici notamment à la consignation des canettes, probablement le seul moyen pour sensibiliser le citoyen à la valeur de son emballage, l'encouragement au compostage et à la biométhanisation, voie royale de l'économie circulaire des déchets organiques, la suppression des sacs en plastique, polluants encore trop importants de nos paysages et cours d'eau.

Pour conclure, sans démarche environnementale, pas de démarche sociétale durable, pas d'économie circulaire pérenne. Votre présence nombreuse à cet événement est la preuve d'une conscience aigüe des enjeux environnementaux et sociétaux que doit relever le monde de l'entreprise.